



Commune de Dambach-la-Ville

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 12 MARS 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Après convocation en date du 5 mars 2018 et mesures de publicité prévues par le Code Général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dambach-la-Ville se sont réunis le lundi 12 mars 2018 en séance ordinaire, à 19 H dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Claude HAULLER, maire.

Etaient présents : 18

M. Claude HAULLER, Maire, M. Sébastien ROSSI, Mme Annie MICHEL, M. Philippe SCHUHLER, adjoints, MMES et MM. Sabine LEISER, Jean-Marie GLEITZ, Anne-Marie BELENFANT, André SCHUHLER, Corinne HOFF, Marlène GUNTZ, Pierre-Nicolas MERSIOL, Myriam WINKLER, Maximilien ZAEFFEL, Doris MESSMER, Pascal OSER, Estelle KAMM, Pascal MEYER, Raymond DIELENSEGER

Absent excusé : 1

Mme Christiane SCHEPPLER qui donne procuration à M. Claude HAULLER

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivité territoriales.

Ordre du jour

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29.01.2018 3
2. Désignation du secrétaire de séance 3
3. Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à la démission de M. Servais BURRUS 3
4. Nomination d'un délégué auprès de l'Associations Foncière de Remembrement de Dambach-La-Ville 4
5. Commissions municipales 4
6. Mairie - travaux de mise en accessibilité - validation de l'Avant-Projet Définitif 5
7. SNCF - suppression du passage à niveau n° 14 - sécurisation du passage à niveau n° 13 - renforcement du pont-route rue du collège 6
8. Décision modificative 2016 6
9. Réflexion autour du devenir et de l'occupation des bâtiments communaux 6

10. Vente de parcelles boisées contiguës à la forêt de plaine - exercice du droit de préférence	8
11. Ravalement de façades - demande de subvention	9
12. Divers	9
a. Pétition pour le maintien de l'ouverture de la garderie communale	9
b. Opération Oschterputz :	9
c. Pierres et vins de Granite :	9
d. Intervention de M. ROSSI Sébastien, Adjoint au Maire	9
e. Marché de travaux de mise en accessibilité de la Laube	10
f. Intervention de Mme Annie MICHEL, Adjoint au Maire	10
g. Intervention de M. Philippe SCHUHLER, Adjoint au Maire	10

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29.01.2018

Le procès-verbal du 29.01.2018, transmis aux conseillers avec l'invitation à la présente séance est adopté à l'unanimité.

2. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L121-14 du Code des Communes,
Le Conseil municipal, après délibération et vote,
Décide de désigner un secrétaire de séance, en la personne de Philippe SCHUHLER.

Le Conseil Municipal décide également de s'adjoindre d'une secrétaire auxiliaire qui assiste aux séances, mais sans participer aux délibérations : à savoir Mme Florence MEYER, secrétaire générale.

3. Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à la démission de M. Servais BURRUS

Vu la démission officielle de M. Servais BURRUS de la Liste « Alternative Dambach-La-Ville » par courrier réceptionné en date du 19 janvier 2018,
Vu l'article L 270 du Code Électoral, qui précise que « *le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit* »,

le maire a convoqué, M. Raymond DIELENSEGER qui est le prochain candidat figurant sur la liste « Alternative Dambach-La-Ville » à la séance du Conseil Municipal du 12 mars 2018.

Le tableau du Conseil Municipal, tenant compte de cette installation, sera modifié.

Le Conseil Municipal est donc invité à prendre acte de l'installation de M. Raymond DIELENSEGER en qualité de conseiller municipal.

4. Nomination d'un délégué auprès de l'Associations Foncière de Remembrement de Dambach-La-Ville

Suite à la démission de M. Servais BURRUS, membre suppléant de l'Association foncière il s'agit de nommer un suppléant qui représentera le Conseil Municipal au sein de l'Association Foncière de Remembrement

Pour mémoire, les conseillers municipaux suivants ont été désignés délégués auprès de l'Association Foncière :

Titulaires :
Monsieur Pierre-Nicolas MERSIOL Titulaire
Monsieur Maximilien ZAEPFFEL Titulaire
Monsieur Jean-Marie GLEITZ, Titulaire
Suppléants :
Monsieur Servais BURRUS Suppléant
Madame Myriam WINKLER, suppléante

Le Conseil Municipal, après délibération et vote

Désigne Mme Doris MESSMER comme membre suppléant en lieu et place de M. Servais BURRUS.

5. Commissions municipales

Suite à l'installation de M. Raymond DIELENSEGER en tant que conseiller municipal, il est proposé sa représentation en lieu et place de Servais BURRUS, conseiller municipal démissionnaire, au sein des instances suivantes :

La composition des commissions sera modifiée en conséquence.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote, ,

- valide la composition des commissions ci-dessus indiquées en y intégrant la représentation de M. Raymond DIELENSEGER.

Commission administrative
Commission ruralité et viticulture
Commission voirie urbaine et réglementation

6. Mairie - travaux de mise en accessibilité - validation de l'Avant-Projet Définitif

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2016, validant la mise en œuvre de l'agenda d'Accessibilité Programmée

Vu la délibération du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2016 par laquelle le Conseil Municipal confie la mission de Maîtrise d'œuvre des travaux de mise aux normes d'accessibilité de la mairie et du caveau à ADD - Architecture Dominique Dieffenbacher

Vu la délibération du 21 septembre 2016 par laquelle le Conseil municipal valide l'avant-projet sommaire de mise en accessibilité de la Mairie et charge le maire de déposer le permis de construire ;

Vu le permis de construire PC 0670 84 17 R 0001 délivré en date du 17 août 2017

Vu la présentation effectuée par l'architecte M. Dominique DIEFFENBACHER,

Lot	Travaux	Montant HT	Montant T.V.A.	Montant TTC
1	DEMOLITIONS - GROS OEUVRE – CREPIS	35 000,00	7 000,00	42 000,00
2	ASSAINISSEMENT - VOIRIE	25 000,00	5 000,00	30 000,00
3	ECHAFAUDAGE	900,00	180,00	1 080,00
4	CHARPENTE BOIS	2 000,00	400,00	2 400,00
5	ZINGUERIE - COUVERTURE	4 900,00	980,00	5 880,00
6	MENUISERIE EXTERIEURE BOIS	10 100,00	2 020,00	12 120,00
7	FERRONNERIE	2 700,00	540,00	3 240,00
8	PLATRIERIE - FAUX PLAFONDS - ISOLATION	11 500,00	2 300,00	13 800,00
9	CHAPE - CARRELAGE	4 800,00	960,00	5 760,00
10	MENUISERIE INTERIEURE	7 200,00	1 440,00	8 640,00
11	REVETEMENT DE SOL SOUPLE	4 600,00	920,00	5 520,00
12	PEINTURE INTERIEURE	15 100,00	3 020,00	18 120,00
13	ELECTRICITE - VMC	40 000,00	8 000,00	48 000,00
14	SANITAIRE - CHAUFFAGE - CLIMATISATION	23 000,00	4 600,00	27 600,00
15	SIGNALETIQUE P.M.R.	3 000,00	600,00 3	600,00
16	CUISINE EQUIPEE	4 400,00	880,00	5 280,00
	TOTAL	194 200,00	38 840,00	233 040,00

Le Conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité,

- Valide l'avant-projet définitif des travaux pour un montant de **194 200€HT**
- Décide de mobiliser le fonds de solidarité de la Communauté de Communes du Pays de Barr pour ce projet : 25 000 €,
- Charge le Maire de solliciter une aide dans le cadre de la réserve parlementaire ;
- Charge le Maire de lancer la consultation ;

7. SNCF - suppression du passage à niveau n°14 - sécurisation du passage à niveau n°13 - renforcement du pont-route rue du collège

M. le Maire informe le Conseil municipal que la SNCF va entreprendre des travaux de sécurisation et de régénération de la voie ferrée sur la ligne de Sélestat -Molsheim dès le début du mois de mars 2018.

Dans ce cadre afin de sécuriser nos 2 passages à niveau PN 13 et PN 14 de 2^{ème} catégorie situés respectivement sur les chemins ruraux Blettigweg et Espenwaedel, la SNCF propose de supprimer le PN 14 et d'équiper le PN 13 en signalisation automatique lumineuse à 2 demi-barrières. L'ensemble des passages à niveau de la Commune seraient ainsi sécurisés.

Le Conseil Municipal,
Après délibération et vote à l'unanimité,
Emet un avis favorable à la suppression du PN14 et à l'équipement du PN 13 en signalisation ;
Demande en contrepartie à la SNCF de sécuriser à ses frais le Pont route situé rue du Collège au km 7,803 (264 000 € HT selon situation au 23.03.2017).

Une enquête publique sera diligentée par la SNCF auprès de la préfecture.

8. Décision modificative 2016

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a pris une décision modificative fin décembre 2016 pour affecter une partie des dépenses imprévues de fonctionnement au paiement du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) au compte 73925 pour une somme de 3 985,00 €.

Cette décision doit faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prendre acte de cette information.

9. Réflexion autour du devenir et de l'occupation des bâtiments communaux

Le Maire informe le Conseil municipal qu'une réflexion a été engagée sur l'optimisation et le cap à tenir dans l'aménagement et la mise aux normes des bâtiments communaux, notamment des écoles, ce dans le cadre des travaux de mise aux normes d'accessibilité programmée de nos bâtiments.

Cette réflexion est indispensable avant de mener des travaux de réfection et d'amélioration de nos bâtiments actuels et d'engager les deniers publics.

La municipalité propose au Conseil Municipal :

Au vu de l'évolution actuelle de la démographie (17 naissances en 2017)

- De maintenir les écoles au centre de la Commune à l'endroit actuel, car le nombre de classes par élèves est suffisant et la courbe haute d'occupation de nos locaux semble être atteinte ;
- De prévoir la Maison des Sœurs, comme bâtiment potentiel pour la création d'une Maison Intercommunale de l'Enfance et de la jeunesse sur le pôle Sud du Territoire (le bâtiment est vieillissant et une réhabilitation des fluides est à envisager à moyen terme de toute façon).
- De décider d'une destination rapide à l'ancien presbytère car le bâtiment est inoccupé depuis quelques années déjà et la grange attenante se détériore

Le Conseil Municipal après délibération et vote, à l'unanimité,

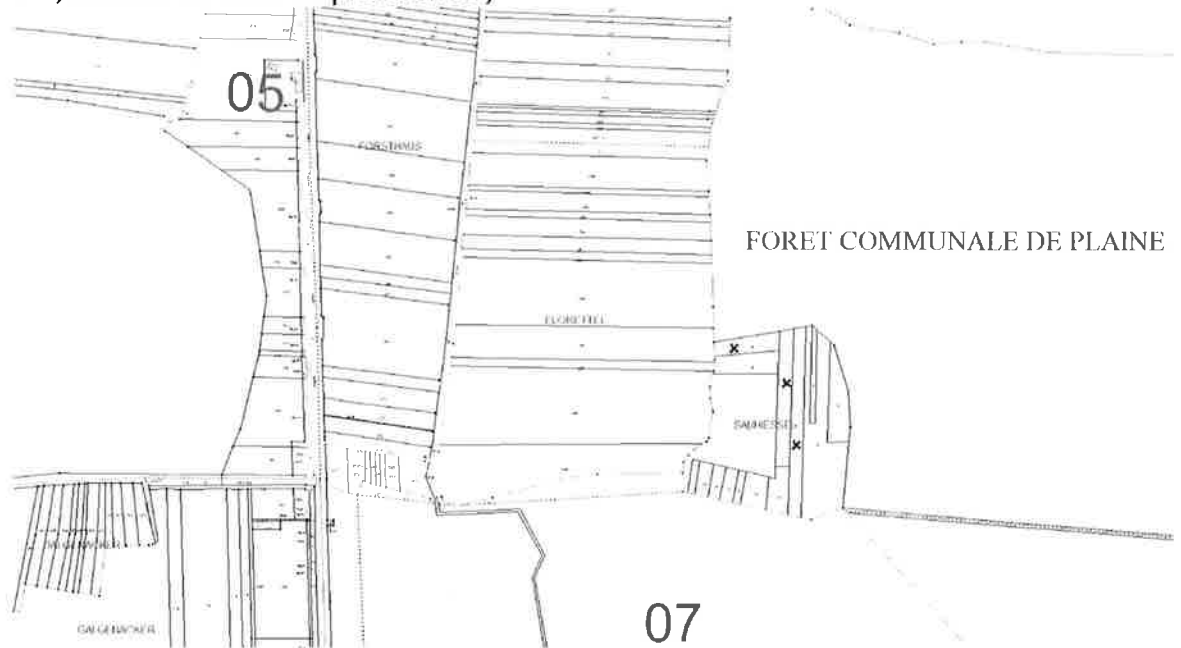
Autorise le Maire à lancer des estimations auprès des d'agents immobiliers pour connaître la valeur de l'ancien presbytère et les possibilités de vendre

10. Vente de parcelles boisées contiguës à la forêt de plaine - exercice du droit de préférence

L'étude de Me SPEYSER nous informe que Mme BOURGEAY souhaite mettre en vente les parcelles forestières suivantes qui sont contiguës à la forêt communale :

Parcelles sises section 4 N° 6, 7 et 8

Vu la loi du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt qui adapte les dispositions du Code forestier, articles L331-19 à 21 ; relatifs au droit de préférence ;



La Commune est susceptible d'acquérir les parcelles suivantes voisines de la forêt communale, situées au lieu-dit Sauhiessel et appartenant à Mme BOURGEAY Marie-Céline de Villé

Section 4 parcelle n° 8	13,94 ares
Section 4 - parcelle n°7	23,73 ares
Section 4 n°6	29,18 ares

Mme BOURGEAY propose un prix de cession de 60 € l'are.

Le Conseil Municipal après délibération et vote à raison de
12 voix pour l'acquisition de la totalité des parcelles
6 abstentions
1 vote contre

Décide d'acquérir la totalité des parcelles précitées
Au prix de 60 €/l'are, soit un total de 66,85 ares x 60€ = 4 011 €
Charge le Maire de signer l'acte de vente

11. Ravalement de façades - demande de subvention

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 12 juin 2012, ainsi que du 29 août 2016 ;

Le Conseil Municipal après délibération et vote à l'unanimité

Décide de verser - pour une Maison datant d'après 1900 - une subvention de 399,90 € à M. Patrick SCHEPPLER pour le ravalement de la façade de sa maison au 8 rue de la Gare

12. Divers

a. Pétition pour le maintien de l'ouverture de la garderie communale

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu Mme PARISSE, parent d'élèves à la tête d'un collectif de parents d'élèves ayant signé une pétition pour le maintien de la garderie communale à la prochaine rentrée scolaire.

Le fonds d'amorçage étant supprimé par l'Etat, le Maire a indiqué que le Conseil Municipal ne souhaite pas pérenniser le maintien de la garderie du matin l'an prochain.

Il a proposé d'apporter un local aux parents, charge pour eux de mettre en place l'organisation qui convient autour d'une association de parents d'élèves.

b. Opération Oschterputz :

Le maire informe le Conseil municipal qu'elle aura lieu le samedi 14 avril 2018.

c. Pierres et vins de Granite :

A l'occasion de la manifestation organisée par la Confrérie des Bienheureux du Frankstein, le dimanche 22 avril 2018, les inaugurations suivantes auront lieu :

- Inauguration Maison des Vignerons / Cœnothèque
- Inauguration de l'Office de tourisme

d. Intervention de M. ROSSI Sébastien, Adjoint au Maire

- Commission fleurissement :

La Commission s'est réunie à plusieurs reprises. Les visuels et thématiques qui seront projetés sur les tours ont été validés, ainsi que le fleurissement de la rue du Mal Foch et le fleurissement d'ensemble de la Commune.

- Vente de bois du 9 mars 2018 : les lots de bois ont tous été vendus à un prix moyen de 30 €/m³.

e. Marché de travaux de mise en accessibilité de la Laube

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a validé un avenant n°1 d'un montant de 250 €HT pour des travaux de carrelage supplémentaires - dans le cadre du lot 7 - carrelage dont l'entreprise DIPOL est titulaire.

Le montant initial du marché de 2 235,60 €HT passe donc à 2 485,60 €HT, soit une augmentation de 11,18 %.

f. Intervention de Mme Annie MICHEL, Adjoint au Maire

L'adjointe indique aux Conseillers qu'il y a encore des places pour le spectacle humoristique du samedi 17 mars 2018 au Foyer culturel : La croisière ça m'use ! »

g. Intervention de M. Philippe SCHUHLER, Adjoint au Maire

M. SCHUHLER indique au Conseil municipal qu'une réunion du CCAS devra être réorganisée en urgence pour une personne dans le besoin dont les difficultés financières sont récurrentes.

Le Secrétaire de séance
Philippe SCHUHLER



Le Maire
Claude HAULLER

